



Animation SAGE :
SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil
17400 Saint Jean d'Angély, Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70
symboutonne@wanadoo.fr

Secrétariat UNIMA - 89 Boulevard André Sautel
17026 La Rochelle Cedex, Tel : 05 46 34 34 10
Fax : 05 46 34 61 63 - unima@wanadoo.fr

SYMBO

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau Le 23 janvier 2007 à 15h30 A Dampierre sur Boutonne

Membres de la CLE présents

Colette BALLAND
Daniel BARRE
Raymond BAUDREZ
Bernard BELAUD
Patrick BERTHONNEAU
René BINAUD
Jacqueline BOUCHET
Jean BRILLOIT
Erick BROUSSARD
Philippe CHARLES
Pierre DEBORDE

Frédéric EMARD
Jean-Michel FRAPPE
Michel GARNIER
Thierry GIRAUD
François GORIOU
Antoine GRATADOUX
Michel GUILLOTEAU
Michel LACOUTURE
Jean-Claude LARGEAUD
Yannick MERLE
Jean-Yves MOIZANT

Jean MOUTARDE
Frédéric NADAL
James PACAUD
Johann PERTHUISOT
Bernard ROCHET
Jean-Marie ROUSTIT
Jean-Claude SICARD
Maurice THIBAUT
Thierry TRICARD
Monsieur le sous-préfet de St Jean d'Y

Membres de la CLE excusés

Martine AMBERT
Jean BAILLARGUET
Dorick BARILLOT
Pierre BITEAU
Francis BOIZUMAULT
Jean-Claude CERF
Bruno DEBOUARD
Pierre DESCOUT
Michel DOUBLET

Jacques FOUCHIER
Michel GARNIER
Jean-Marie HAYE
Jean-Pierre ISIDORE
Stéphane JOSENSI
Daniel LONGEAU
Jacques MAROTEIX
Jean-Yves MARTIN
Yves MICHEAU

Victorien MIROUSE
Sylvie MONGES
Maurice PERRIER
Michel PLAIRE
Claude PILET
Christiane PREVOTE
Thierry ROY
Monsieur le Délégué régional au tourisme
Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres

Invités présents

Jean-Michel AMBERT
Pierre-Olivier AUBOUIN
Francis AUGER
Lucien BOUCHET
Manuella BROUSSEY
Cyril CHAPPET
Marcel CHARLES

Abel DAUBIGNE
Guy FICHET
Sylvie FONTENY
Claude GAUTHIER
Denis GORE
Pierre LACROIX
Patrick PETIT-DUBOUSQUET

Bernard SABOURAULT
Florent STAUDT
Jean-Claude SILLON
Ornella TACHE
Morgane THIEUX
Henry VINA
Pascal VOIX

Invités excusés

Philippe DELACROIX
Sylvain LAVAU

François MARTIN

Monique ROY

Président de séance : Bernard ROCHET
Secrétaire de séance : Michel LACOUTURE

B. ROCHET ouvre la séance en remerciant les membres de la CLE et les invités de leur présence. Il remercie notamment Monsieur le sous-Préfet d'avoir fait le déplacement jusqu'à Dampierre, ainsi que

Jean-Marie ROUSTIT d'accueillir cette réunion dans les locaux de l'asinerie. B. ROCHET présente ses vœux à l'assemblée pour cette nouvelle année 2007.

1) Approbation du précédent PV

Le compte-rendu de la CLE plénière du 24 octobre 2006 a été envoyé aux participants le 10 novembre suivant. C. BARBARIT de la CAEDS a fait remarquer que les dates de remplissage des retenues de substitution étaient erronées sur ce compte-rendu : le remplissage sera fait entre le 01^{er} octobre et le 15 avril de chaque année.

Par ailleurs, l'assemblée demande à ce qu'une feuille d'émargement soit disponible pour chaque réunion afin que les présents puissent la signer.

Suite à ces remarques, le PV est approuvé.

2) Dossiers de déclaration et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

D'après la réglementation, les CLE des SAGE approuvés sont invitées à émettre des avis sur les dossiers soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les préfetures doivent donc envoyer ces dossiers aux CLE pour avis. Elles doivent également leur communiquer les dossiers soumis à déclaration pour information.

B. ROCHET propose que les dossiers soumis à déclaration soient présentés lors des réunions du bureau de la CLE, pour information. Les membres présents émettront un avis s'ils le jugent nécessaire. Concernant les dossiers soumis à autorisation (réponse attendue sous 45 jours ou l'avis est réputé favorable), B. ROCHET propose un traitement différencié selon l'envergure du projet :

- projet à envergure locale : dossier présenté en bureau de la CLE
- projet à envergure plus globale : dossier présenté en CLE plénière.

Ces modalités de traitement seront à ajuster en fonction des délais impartis puisque la CLE n'a que 45 jours pour rendre un avis.

Lors de chaque séance plénière de la CLE, une synthèse des dossiers présentés en bureau sera faite.

J. PERTHUISOT insiste sur la différence entre les dossiers soumis à déclaration et ceux soumis à autorisation. Ils doivent être tous communiqués à la CLE mais ceux soumis à déclaration n'attendent pas d'avis particulier de la CLE. Les dossiers soumis à autorisation requièrent en revanche un avis formel de la CLE sous 45 jours.

B. ROCHET indique que 6 dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau ont été adressés à la CLE pour information. Ce sont des projets de rejets d'eau pluviale pour la construction de lotissements à St Savinien, à St Laurent La Barrière, à Mazeray et à St Jean d'Y, ainsi que pour la réalisation d'un boulodrome et d'un champ de foire à St Jean d'Y.

3) Dossier des réserves de substitution en Deux-Sèvres

B. ROCHET indique que la CLE doit se prononcer sur la compatibilité du projet avec le SAGE. Un résumé non technique de l'étude d'impact réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CAEDS ainsi qu'une note sur la compatibilité avec le SAGE ont été envoyés par courrier aux membres titulaires de la CLE. Ces documents ont également été communiqués par mail aux partenaires ayant transmis leur contact Internet à M. BROUSSEY.

B. ROCHET présente ses excuses pour l'envoi tardif de ces documents mais ils n'ont été communiqués que la semaine précédente.

R. BINAUD indique qu'il n'a pas reçu les documents et qu'il n'a donc pas pu les étudier.

B. ROCHET rappelle que l'objet de la réunion de ce jour est de se prononcer sur la compatibilité du projet avec le SAGE.

Il indique que la Région a demandé au maître d'ouvrage du projet d'organiser un comité local consultatif qui suivrait la gestion des réserves. Il a été proposé que ce comité local consultatif corresponde à la commission thématique « gestion quantitative » du SAGE de la Boutonne. Cette commission regroupe l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin (élus, usagers et représentants de l'administration). Ainsi, cette commission, créée lors de la précédente séance plénière de la CLE, se réunira prochainement pour rédiger un avis formel sur ce projet de réserves de substitution. Cet avis sera ensuite reporté sur le registre d'enquête publique.

D. BARRE souligne qu'il aurait été primordial que tout le monde soit au courant du projet avant d'émettre un quelconque avis dessus. Il ne participera donc pas au vote.

H. VINA indique qu'il a eu le temps de travailler sur ce dossier, notamment avec le service environnement de la Région. Il s'interroge sur les modalités d'application de la nouvelle loi sur l'eau de décembre 2006, en particulier sur les réflexions à mener avec le monde de la pêche.

B. ROCHET et J. PERTHUISOT indiquent qu'aucun décret d'application n'est encore sorti, mais la loi est réputée « applicable ».

F. EMARD rappelle que l'ensemble des dossiers sont envoyés aux frais du SYMBO. Le résumé non technique de l'étude d'impact contient 30 pages. Les frais en termes de papier, d'encre, d'enveloppes et de timbres sont très importants pour chaque envoi. Certains regrettent de n'avoir pas reçu l'étude d'impact complète. Il faut noter que ce dossier contient quelques 300 pages ; d'un point de vue économique, le SYMBO ne peut donc pas assurer sa reproduction et sa distribution.

D. BARRE regrette que la CLE n'attende pas les 4 prochaines réunions publiques que va faire la CAEDS avant de rendre un avis.

B. ROCHET insiste sur le fait que la CLE rend un avis uniquement sur la compatibilité du projet avec le SAGE. L'avis formel sera formulé au cours de la réunion de la commission gestion quantitative.

R. BINAUD indique à son tour qu'il ne prendra pas part au vote.

M. LACOUTURE rappelle les principaux points à analyser pour répondre à la question de la compatibilité du dossier avec le SAGE. D'une part, ces réserves sont à vocation agricole exclusivement et d'autre part, la substitution des prélèvements en rivière ou en nappe d'accompagnement à l'étiage est démontrée. Les débats sur les réserves de substitution ont déjà largement eu lieu lors de l'élaboration du SAGE.

C. BALLAND indique qu'il serait souhaitable d'étudier l'aspect qualitatif du projet par rapport à l'eau potable.

B. ROCHET insiste sur le fait que ce dossier a déjà été présenté à plusieurs reprises en réunion de CLE. Il a été présenté dans sa version définitive lors de la séance plénière du 24 octobre 2006 et aucune remarque ou demande particulière n'a été communiquée à la CAEDS ou à l'animation du SAGE depuis cette présentation.

C. BALLAND regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion spécifique sur ce sujet.

C. BARBARIT intervient pour préciser certains points. Les retenues sont effectivement à usage exclusivement agricole. Les prélèvements dans les rivières ou les nappes d'accompagnement à l'étiage seront bien substitués. Il abonde dans le sens de B. ROCHET quant à la précédente présentation du projet. Plusieurs réunions ont eu lieu sur le sujet et l'information a largement été diffusée tout au long de l'étude d'impact. Il insiste sur le fait qu'aucune modification n'a été faite depuis la dernière présentation du dossier en CLE plénière.

P. DEBORDE, Président du syndicat des 4B, indique qu'il travaille sur ce dossier depuis déjà plusieurs années. A l'issue de nombreuses investigations, il s'est avéré que la seule solution possible pour pérenniser et sécuriser l'approvisionnement en eau potable était l'échange de forages entre agriculteurs et producteurs d'eau. Il insiste sur les très nombreuses précautions qui ont été prises dans ce dossier et sur la qualité de l'information et de la communication faites autour du projet. Il indique enfin que ce projet est primordial pour l'eau potable, et qu'il n'y a pas d'autre alternative possible à l'heure actuelle.

JC SILLON s'interroge sur l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction d'eau potable. P. DEBORDE lui répond que de gros efforts ont déjà été entrepris dans ce sens.

D. BARRE reconnaît avoir eu un niveau d'information correct tout au long de la procédure mais souligne que ce n'est sans doute pas le cas de la plupart des autres personnes présentes.

A. GRATADOUX rappelle que l'avis de la CLE est demandé uniquement dans le sens de la compatibilité du projet avec le SAGE.

B. ROCHET donne la parole à M. BROUSSEY pour indiquer ce qu'est la compatibilité d'un dossier avec un SAGE et pour rappeler les principales conclusions de l'étude d'impact. M. BROUSSEY indique que la notion de compatibilité est moins contraignante que celle de conformité. En effet, la compatibilité exige simplement qu'il n'y ait pas de contradiction majeure vis-à-vis des objectifs généraux. Lors de l'examen de la compatibilité avec le SAGE, il faudra rechercher avant tout si la décision reflète « l'esprit général du SAGE » ou non.

D'après l'étude d'impact, la création des réserves de substitution en Deux-Sèvres devrait permettre d'obtenir un gain de débit compris entre 0,15 à 0,3 m³/s au moulin de Châtre à l'étiage. Les objectifs du PGE devraient être atteints d'ici 2009 et le DOE respecté 4 années sur 5. Par ailleurs, le projet prévoit l'échange de forages utilisés par des irrigants pour les réserver aux producteurs d'eau potable. Ainsi, 700 000 m³ prélevés dans la nappe profonde seront utilisés pour l'eau potable.

B. ROCHET met la question au vote : le projet de réserves de substitution des Deux-Sèvres est-il compatible avec le SAGE ?

Abstentions : 3

Contre : 0

Pour : 23

Le dossier est donc déclaré compatible avec le SAGE.

H. VINA s'interroge sur le remplissage des réserves en hiver : 7 des 11 retenues seront remplies à partir de forages, il souhaite savoir si les 700 000 m³ préservés pour l'eau potable le seront effectivement.

C. BARBARIT indique que le remplissage de toutes les réserves se fera à partir de prélèvements en rivière ou en nappe d'accompagnement pendant la période autorisée, la nappe profonde étant préservée pour les forages AEP : aucun forage situé en 8b (nappe profonde) ne servira à remplir des réserves.

La date pour la réunion de la commission gestion quantitative est fixée au mardi 06 février à 10h dans la même salle, à l'asinerie de Dampierre sur Boutonne.

4) Liste d'indicateurs pour le tableau de bord

Le calendrier proposé lors de la CLE du 24 octobre 2006 prévoit la validation d'une première liste d'indicateurs par la CLE plénière courant janvier 2007. Les étapes suivantes de l'élaboration du tableau de bord devraient permettre d'aboutir à un outil opérationnel fin 2007.

Lors de cette même réunion du 24 octobre 2006, des commissions thématiques et des groupes de travail ont été formés dans le but notamment d'élaborer le tableau de bord du SAGE de la Boutonne. Les 4 commissions thématiques (gestion quantitative, gestion qualitative, gestion des milieux et de la pêche et la commission tourisme et loisirs) se sont réunies les 21 et 23 novembre 2006. L'objet de ces réunions était de

proposer des indicateurs pour chaque thématique du SAGE. Le groupe de travail « tableau de bord » s'est ensuite réuni le 30 novembre pour synthétiser l'ensemble des propositions. Les conclusions de ces réunions ont permis d'aboutir à une liste de 42 indicateurs retranscrits sous la forme d'environ 160 variables. Cette liste a été amendée par quelques remarques reçues suite aux différentes réunions. Elle a été envoyée aux membres de la CLE avec les convocations pour ce jour.

Il est rappelé que cette proposition n'est qu'une première étape dans l'élaboration du tableau de bord. Elle sera ensuite ajustée en fonction de différents critères. En effet, pour chaque indicateur, il faudra trouver le producteur de la donnée et fixer des valeurs initiales et des objectifs à atteindre. Pendant ces investigations, certains indicateurs pourront se révéler impossible à renseigner, trop peu représentatifs ou autre. Ils seront alors écartés de la liste et ne figureront pas dans le tableau de bord du SAGE.

Ensuite, une réflexion sera menée sur la meilleure mise en forme à réserver pour chaque variable (carte, tableau, texte, graphique...).

Monsieur le Sous-Préfet de St Jean d'Y attire l'attention de l'assemblée sur la prolifération d'indicateurs. Il craint notamment des problèmes au moment du recueil des données.

B. ROCHET demande aux membres de la CLE de donner un accord de principe sur cette liste. L'étape suivante sera le choix des producteurs de données. Il faudra alors éliminer les variables non représentatives. La liste proposée aujourd'hui pourra donc être allégée en fonction des difficultés rencontrées pour collecter les données ou en fonction de leur caractère peu représentatif.

Aucune remarque ou opposition n'étant soulevée, B. ROCHET conclue que cette liste constituera la base de travail pour les futures étapes de l'élaboration du tableau de bord du SAGE.

5) Présentation de Morgane THIEUX

B. ROCHET invite M. THIEUX à se lever pour être présentée à l'ensemble des membres de la CLE et des partenaires présents. Elle a été recrutée pour mener l'étude sur l'historique des assècs de la Boutonne en contrat à durée déterminée de 6 mois. Elle sera amenée à rencontrer de nombreux acteurs pour dresser un état des lieux du phénomène.

L'assemblée lui souhaite la bienvenue sur le bassin !

6) Rapport d'activités de la CLE 2006

L'approbation du SAGE

Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 09 décembre 2005. Le document a alors été diffusé par la Préfecture aux 131 communes du bassin. Le SYMBO a assuré la reproduction du document en milieu d'année et l'a envoyé à tous les membres de la CLE et aux partenaires habituels. Par ailleurs, le SAGE est disponible en téléchargement sur la page web du SAGE : <http://perso.orange.fr/sage-boutonne/>.

L'APIEEE et SOS rivières ont attaqué l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE en février 2006 devant le tribunal administratif.

Les réunions de la CLE

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière à 2 reprises en 2006. Deux réunions du bureau de la CLE ont également eu lieu.

Les 4 commissions thématiques créées par la CLE du 24 octobre se sont réunies chacune une fois fin novembre. Le groupe de travail tableau de bord s'est ensuite réuni pour synthétiser les travaux des commissions.

Activités et suivi de dossiers

M. BROUSSEY a été recrutée le 18 avril 2006.

Une exposition a été organisée à l'occasion de la journée du patrimoine de pays à l'ancienne minoterie Etournaud à St Julien de l'Escap, le 18 juin. Cette manifestation a permis de sensibiliser un public venu nombreux sur les grands enjeux liés à la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne.

La CLE est représentée régulièrement lors des réunions des différents partenaires (Préfectures, DDAF, agence de l'eau, syndicats de rivière...).

Différentes actions de communication ont pu être menées en 2006 (parution d'articles de presse, création d'une page web).

Plusieurs dossiers importants ont été suivis en 2006 et présentés régulièrement à la CLE (PGRE, réserves de substitution, mise en place d'échelles limnimétriques). Leur suivi devra être poursuivi en 2007, et certains projets devraient voir le jour cette année.

L'étude sur l'historique des assecs de la Boutonne a pu être lancée début 2007 grâce au recrutement de la chargée d'étude.

Elaboration du tableau de bord du SAGE

Certains membres de la CLE ont rencontré les responsables du SAGE nappes profondes en Gironde pour connaître la méthodologie utilisée pour élaborer leur tableau de bord qui est opérationnel depuis 2005. D'autres échanges avec d'autres SAGE ou contrats de rivière ont permis d'obtenir de bons retours d'expérience sur l'élaboration des tableaux de bord.

Suite à ces échanges, une méthodologie et un échancier propre à la Boutonne ont pu être définis. Des commissions thématiques et des groupes de travail ont été créés dans le but de proposer et de définir les principaux axes du futur tableau de bord du SAGE Boutonne. Les premières réunions des commissions thématiques et du groupe de travail tableau de bord ont permis d'aboutir à la proposition d'une liste d'indicateurs et de variables qui vient d'être validée par les membres de la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, B. ROCHET remercie les membres de la CLE de leur présence et lève la séance à 17h30.

Le Président de la CLE

Le Président du SYMBO

Bernard ROCHET

Frédéric EMARD